



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2291

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Soutien aux enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien à l'investissement, au projet Démos et aux projets collectifs des établissements pour l'année 2017**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2291**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Soutien aux enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien à l'investissement, au projet Démon et aux projets collectifs des établissements pour l'année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En matière culturelle, la Métropole de Lyon exerce une compétence en matière d'enseignement artistique à travers un schéma de développement des enseignements artistiques prévu selon les dispositions de l'article L 216-2 du code de l'éducation.

I - Objectifs généraux

La Métropole poursuit son engagement en 2017, en aidant financièrement les établissements d'enseignement artistique du territoire métropolitain.

Par délibération du Conseil n° 2017-1786 du 6 mars 2017, la Métropole de Lyon a attribué des subventions aux Syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne et par délibération du Conseil n° 2017-2191 du 18 septembre 2017 des subventions de fonctionnement à 73 établissements d'enseignement artistique du territoire métropolitain.

La présente délibération porte sur :

- le soutien à l'investissement des établissements d'enseignement artistique, dont l'objet est d'accompagner l'acquisition d'instruments de musique, de matériels scéniques et techniques à vocation pédagogique ;
- le soutien à l'acquisition des instruments de musique dans le cadre de la mise en œuvre du projet Démon dans la Métropole de Lyon ;
- le soutien à des projets collectifs de structures d'enseignement artistique. Il s'agit d'accompagner des coopérations de projet mises en œuvre par plusieurs établissements au sein des bassins de vie que sont les 9 Conférences territoriales des Maires de la Métropole, notamment dans le cadre de la proposition 20 du pacte de cohérence métropolitain.

II - Le soutien à l'investissement des établissements d'enseignement artistique

Ce dispositif a vocation à accompagner l'action des établissements du territoire, pour permettre un élargissement des publics touchés, à la fois, quantitativement et dans leur diversité. Les acquisitions doivent permettre de favoriser la diversification des pratiques artistiques enseignées, développer des dispositifs d'éducation artistique et culturelle et diversifier, encourager des innovations pédagogiques, permettre une plus grande intégration des outils numériques dans les enseignements dispensés.

41 structures du territoire métropolitain ont répondu à l'appel à projets d'investissements pour l'année 2017. Il est proposé de soutenir les 78 projets d'investissements dont les demandes sont éligibles au regard des critères définis ci-dessous, pour un montant total de 179 712,09 €, selon le détail présenté en annexe 1.

4 catégories d'investissements pouvant donner lieu à un soutien de la Métropole ont été déterminées :

- le renouvellement et la diversification du parc instrumental des établissements d'enseignement artistique (pour le renouvellement, jusqu'à 40 % du montant de l'investissement subventionnable pour un investissement inférieur à 4 999 €, et jusqu'à 50 % pour un investissement supérieur à 5 000 €; pour la diversification, jusqu'à 50 % du montant),
- l'investissement en équipements scéniques permettant la mise en situation des élèves en public (jusqu'à 30 % du montant de l'investissement subventionnable),
- l'achat de matériels et instruments destinés aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle (jusqu'à 50 % du montant de l'investissement subventionnable),
- le développement des équipements numériques à vocation pédagogique (jusqu'à 50 % du montant de l'investissement subventionnable).

Les acquisitions réalisées avec le soutien de la Métropole sont considérées comme pouvant faire l'objet de mutualisations entre les établissements, tout en demeurant à l'inventaire de celui ayant réalisé l'investissement. Dans le cadre du futur schéma métropolitain, les modalités de gestion des investissements mutualisés seront précisées.

La subvention attribuée sera versée sur présentation des factures relatives aux investissements réalisés, dûment acquittées, sur une période allant du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 août 2018.

III - Le soutien du projet Démos

La Métropole souhaite contribuer à la diversification des publics bénéficiant d'activités d'éducation musicale, et au développement de projets à même de faire vivre et d'essaimer des innovations pédagogiques et sociales.

Démos est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre créé en 2010 par la Cité de la Musique. Il est destiné à des enfants de 7 à 14 ans habitant dans des quartiers relevant de la politique de la ville et ne disposant pas, pour des raisons économiques, sociales et culturelles, d'un accès facile à la pratique de la musique dans les institutions existantes. Il s'agit d'enrichir, sur une durée de 3 ans, le parcours éducatif des enfants et de favoriser leur insertion sociale.

Ce dispositif se base sur une pédagogie innovante axée sur la pratique de l'orchestre : une centaine d'enfants, accompagnés par des centres sociaux, suivent 4 heures d'atelier par semaine, hors temps scolaire. Ils travaillent par groupe de 15, encadrés par 2 intervenants musicaux (professeurs de conservatoires, musiciens intervenants ou musiciens d'orchestre) et un référent social. Toutes les 6 semaines, ils se réunissent en tutti, afin de se produire sur scène en fin d'année.

Après l'avoir initié en 2010 en Ile-de-France avec 4 orchestres, la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris a mis en œuvre une seconde étape en 2012 avec 8 orchestres dont 4 en région (Aisne et Isère). L'évaluation réalisée à la fin de ces 2 phases a démontré que plus de 50 % des enfants s'inscrivaient dans un conservatoire ou une école de musique après avoir bénéficié pendant 3 ans de ce dispositif. Par ailleurs, les effets observés sur le développement général de leurs capacités, compétences et autonomie sont très positifs.

Le Ministère de la culture et de la communication a fait le choix d'apporter son soutien au développement national de Démos, et de déployer 30 orchestres, soit plus de 3 000 jeunes concernés (région parisienne, Marseille, Lille, Bordeaux, Mulhouse, Metz, etc.).

La Préfecture du Rhône, avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes, s'est engagée dans la mise en œuvre de ce projet sur le territoire de la métropole de Lyon, avec cinq communes volontaires (Bron, Décines Charpieu, Givors, Lyon, Vaulx en Velin) et la Métropole. L'Auditorium de Lyon va localement porter la mise en œuvre du dispositif Démos.

Il va concerner 120 jeunes (8 groupes de 15 enfants issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville) n'ayant jamais pratiqué la musique qui vont être accompagnés et soutenus durant 3 années. Ils seront sélectionnés sur chaque territoire dans une démarche associant les centres sociaux, les acteurs de la politique de la ville, les conservatoires et écoles de musique et les musiciens de l'orchestre national de Lyon, afin dès le démarrage du projet de se projeter sur la poursuite éventuelle des élèves à l'issue des 3 ans dans une formation musicale.

Autour d'un coordinateur territorial recruté spécifiquement, une trentaine d'intervenants issus des territoires seront formés aux outils pédagogiques et sociaux de ce dispositif. Ils seront accompagnés, en tant que de besoin, durant l'ensemble du projet, par les pédagogues de la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris et les équipes support (institutionnel, administratif et budgétaire). Le projet se conclura chaque année par un concert à l'Auditorium de Lyon. Est également envisagé un concert dans la grande salle de la Philharmonie de Paris.

Dans le cadre de l'engagement de la Métropole sur le soutien à l'investissement pour l'achat des instruments de musique évoqué ci-dessus, il est proposé de participer au coût d'acquisition des instruments de musique utilisés dans le cadre de ce projet.

Le coût est de 66 000 € sur 3 ans, soit 22 000 € par an (auxquels s'ajoutent des frais liés à la maintenance des instruments). Les subventions pour les deux dernières années du programme seront soumises chaque année au vote du Conseil.

Les instruments, acquis par la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris sont confiés aux enfants avec l'objectif de les leur donner définitivement à l'issue du projet s'ils poursuivent leur pratique instrumentale. Dans le cas contraire, ils bénéficieront à d'autres enfants participant au projet Démon si celui-ci est renouvelé.

Le budget prévisionnel annuel du projet est de 281 024 € :

Charges (en €)		Recettes (en €)	
Salaires permanents	73 000	Subventions Etat - via Philharmonie de Paris	75 000
Cellule nationale Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (Prorata)	23 000	Ministère de la culture et de la communication	
Coordinateur territorial	40 000	Commissariat général à l'égalité des territoires	
Référent pédagogique	10 000		
Salaires des personnels artistiques (y compris formations)	159 529	Collectivités territoriales et partenaires publics	100 000
		CAF	20 000
		Préfecture	20 000
		Métropole	20 000
		Villes (Bron, Décines Charpieu, Givors, Lyon, Vaulx en Velin)	40 000
Charges de fonctionnement	46 495	Mécénat	104 024
Formation des intervenants (salaires formateurs)	8 000	Cité de la Musique-Philharmonie de Paris	96 024
Charges de communication	3 000	Orchestre national de Lyon	10 000
Missions, déplacement	2 000		
Production Concerts	4 000		
Achat d'instruments	22 000		
Instruments Maintenance	2 500		
Frais généraux (achats fournitures, etc.)	1 395		
Enregistrements	1 300		
Commandes œuvres, ou d'écritures	1 300		
Commandes d'Etudes	3 000		
Total Charges	281 024	Total Recettes	281 024

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'investissement en faveur de la Philharmonie de Paris d'un montant de 20 000 € pour l'année 2017 pour le soutien à l'acquisition des instruments de musique dans le cadre de la mise en œuvre du projet Démon dans la Métropole.

IV - Les projets collectifs des établissements d'enseignement artistique pour l'année 2017

Des coopérations de projet sont mises en œuvre par des établissements d'enseignement artistique du territoire de la Métropole. La vocation des projets collectifs soutenus par la Métropole est de permettre la mise en œuvre de propositions communes à plusieurs établissements, et d'initier une dynamique d'évolution vers une approche territorialisée de l'offre d'enseignement. Cette approche rencontre les finalités de la proposition 20 du pacte de cohérence métropolitain, qui vise à encourager et soutenir les coopérations entre les communes et leurs équipements culturels, notamment leurs conservatoires et écoles de musique, danse, théâtre et cirque.

Ces réseaux n'ont pas d'existence juridique, les enveloppes financières attribuées sont donc versées aux structures qui portent les différents projets soumis.

Le territoire de référence pour les projets présentés est la Conférence territoriale des Maires (CTM). Les projets retenus concernent, en fonction de leurs caractéristiques et finalités, tout ou partie des structures de la CTM concernée, et peuvent dans certains cas associer des établissements de CTM voisines.

Il peut s'agir de propositions complétant ou enrichissant les offres pédagogiques, participant de l'ouverture des établissements sur leur territoire, favorisant la mixité entre différents publics, associant d'autre(s) acteurs du territoire (partenaires culturels, éducatifs, sociaux), soutenant l'accueil ou la participation active à des résidences d'artistes, valorisant la diversité des pratiques artistiques et culturelles repérées sur un territoire. Il peut également s'agir de permettre l'amorce d'une mutualisation de missions ou de compétences entre plusieurs établissements.

Il est proposé de retenir 36 projets sur les 46 déposés, pour un montant total de 54 480 € :

- 3 projets présentés par les écoles de musique de la CTM Centre : un temps fort autour des cuivres et percussions, un projet de brass-band junior et des rencontres musique et handicap. Il est proposé d'accompagner ces projets à hauteur de 3 000 € ;
- 3 projets présentés par les écoles de musique de la CTM les Portes du sud : une collaboration des classes de piano des établissements, un projet autour des musiques anciennes et un orchestre intercommunal. Il est proposé d'accompagner ces projets à hauteur de 3 100 € ;
- 12 projets présentés par les conservatoires et écoles de musique de la CTM Lômes et Côteaux du Rhône, autour de 5 thèmes (voix, cordes, vents et percussions, musiques actuelles, autres langages musicaux). Il est proposé d'accompagner ces projets à hauteur de 14 430 € ;
- 6 projets présentés par les écoles de musique de la CTM ouest nord : stages, orchestres et ateliers autour des instruments à cordes, de la guitare et des musiques amplifiées, ciné-concert, projet associant une fanfare amateur, et concert-spectacle de percussionnistes. Il est proposé d'accompagner ces projets à hauteur de 15 900 € ;
- 1 projet de mutualisation des harmonies présenté par les écoles de musique de la CTM Val d'Yzeron. Il est proposé de le soutenir à hauteur de 1 400 € ;
- 5 projets présentés par les écoles de musique de la CTM Plateau nord : des concerts-rencontres, une chorale à l'échelle de la CTM et 2 stages et master-class de cuivres et clarinettes. Il est proposé d'accompagner ces projets à hauteur de 5 550 € ;
- 3 projets présentés par les conservatoires et écoles de musique des CTM Portes des Alpes et Rhône Amont : un festival des musiques actuelles des écoles de musique, un stage d'été et une mutualisation d'orchestres. Il est proposé d'accompagner ces projets à hauteur de 6 000 € ;
- 3 projets présentés par les écoles de musique de la CTM Val de Saône : un projet mutualisant les compétences des structures dans le champ des musiques actuelles, deux liés à la réalisation de projets pluridisciplinaires autour d'un orchestre ponctuel d'ensembles de cordes, et un festival d'orchestres de jeunes. Il est proposé d'accompagner ces projets à hauteur de 5 000 € .

Les subventions attribuées seront versées sur production de la présentation détaillée de chaque projet (incluant un budget prévisionnel). Un bilan pédagogique et financier de chaque action financée devra être transmis à la Métropole au plus tard un an après la date de notification de la subvention. En cas de non réalisation partielle ou totale d'un projet, une demande de reversement totale ou partielle des montants alloués sera effectuée.

Il est donc proposé au Conseil :

- d'approuver le principe du dispositif de soutien à l'investissement des établissements d'enseignement artistique selon les modalités précisées ci-dessus, et de procéder à l'attribution de subventions pour l'année 2017 d'un montant total de 179 712,09 € à 41 établissements d'enseignement artistique comme détaillé en annexe 1 ;

- d'approuver la participation de la Métropole au projet Démos, et de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 € à la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris pour la première année du projet ;

- d'approuver le principe du soutien aux projets collectifs de structures d'enseignement artistique selon les modalités précisées ci-dessus, et de procéder à l'attribution de subventions pour l'année 2017 d'un montant total de 54 480 € comme détaillé en annexe 2 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le soutien à l'investissement des établissements d'enseignement artistique et l'attribution de subventions d'aide à l'investissement d'un montant total de 179 712,09 € pour l'année 2017 au profit des bénéficiaires et selon la répartition présentée en annexe 1,

b) - le soutien au projet Démos et l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de la Philharmonie de Paris d'un montant de 20 000 € pour l'année 2017,

c) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris définissant, notamment, les conditions d'attribution de la subvention d'investissement au projet Démos.

d) - le soutien aux projets de réseaux de structures d'enseignement artistique et l'attribution de subventions de soutien aux projets de réseaux de structures d'enseignement d'un montant total de 54 480 € pour l'année 2017 au profit des bénéficiaires et selon la répartition présentée en annexe 2.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer la convention entre la Métropole et la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris.

3° - **Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2017 et 2018 - comptes 20421, 2041411 et 20415341 - fonction 311, opération n° 0P33O4839A, à hauteur de 179 712,09 € et comptes 6574 et 657 341 - fonction 311, opération n° 0P33O3063A, à hauteur de 54 480 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.